



TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU CLAIN AU MOULIN D'ANGUITARD COMMUNE DE CHASSENEUIL-DU-POITOU

Avis d'Appel Public à la Concurrence

**Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC)
Marché SCA/CLAIN/TRAVAUX RCE ANGUITARD/01-2025**

Maître d'ouvrage contractant

Syndicat du Clain Aval
21, Rue des Ecoles
86580 Biard
Mail : contact@clain-aval.fr

Pouvoir adjudicateur : **Président du SCA**

Mode de passation du marché

Marché de Travaux
procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 et
suivants du code de la commande publique

Date limite de réception des offres : vendredi 25 avril 2025 à 12h00

ARTICLE 01 : IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE CONCERNEE

Syndicat du Clain Aval (SCA)

21, rue des Ecoles

86580 BIARD

Tel : 05 49 18 29 07

Courriel : contact@clain-aval.fr

Représenté par : Sébastien LEONARD, Président du Syndicat du Clain Aval

Contact technique : Mme. Christelle MAZURIER

ARTICLE 02 : OBJET DU MARCHE

La présente consultation consiste en la réalisation **des travaux de restauration de la continuité écologique du site d'Anguitard sur le Clain sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou (86).**

ARTICLE 03 : DECOUPAGE EN TRANCHES ET LOTS

Le marché comprend une tranche ferme.

Il n'est pas décomposé en lot.

ARTICLE 04 : PRIX

Il s'agit, d'un marché à prix unitaires et forfaitaires

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé au Cahier des Clauses Administratives Particulières (mo = avril 2025)

ARTICLE 05 : DELAI et DUREE DU MARCHE

Durée maximale du marché : 12 mois.

Le délai d'exécution est de 5 mois (y compris la période de préparation), à compter de l'envoi d'un ordre de Service de démarrage.

ARTICLE 06 : PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

ARTICLE 07 : PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Monsieur le Président du Syndicat du Clain Aval.

ARTICLE 08 : UNITE MONETAIRE ET LANGUE

L'unité monétaire est l'euro (€). Les offres seront rédigées en français.

ARTICLE 09 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

120 jours.

ARTICLE 10 : CONDITIONS D'OBTENTION DES DOCUMENTS ET REMISE DES OFFRES

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site :

<https://www.marches-securises.fr>

La transmission des plis par voie électronique est **obligatoire**.

La transmission des candidatures par voie électronique se fait sur le profil acheteur du Syndicat Clain aval sur le site <https://www.marches-securises.fr>

La remise des offres sous format papier n'est pas autorisée.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sur la plateforme avant le **vendredi 25 avril 2025 à 12 heures 00**.

ARTICLE 11 : VISITE OBLIGATOIRE ET RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Avant de remettre une offre, une visite du site en présence du maître d'ouvrage (Syndicat du Clain Aval) et du maître d'œuvre (NCA) est obligatoire sur prise de RDV auprès de Christelle MAZURIER à christelle.mazurier@clain-aval.fr ou au 06 08 47 90 67.

Deux créneaux de visite sont déjà proposés : le 03/04/2025 à 9h00-11h00 ou le 08/04/2025 à 9h00-11h00 (contacter le maître d'ouvrage pour fixer une nouvelle date si besoin).

Syndicat du Clain Aval

21, Rue des Ecoles
86 580 Biard

Contact :

N° de Téléphone :

Courriel :

Christelle MAZURIER

06 08 47 90 67

christelle.mazurier@clain-aval.fr

ARTICLE 12 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée au regard des critères suivants :

- Valeur technique : 60 % de la note finale ;
- Prix des prestations : 40 % de la note finale.

ARTICLE 13 : DATE D'ENVOI DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Jeudi 27 mars 2025.

ARTICLE 14 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Vendredi 25 avril 2025 à 12h00.

ARTICLE 15 : COMMENCEMENT DE L'OPERATION

La date de commencement des travaux est fixée au mois de juin 2025.